



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pakistan

Question écrite n° 61985

Texte de la question

M. André Aschieri fait part à M. le ministre des affaires étrangères de son inquiétude quant à la situation au Pakistan. En effet, il y a quelques semaines, des milliers d'opposants appelant au retour de la démocratie ont été arrêtés par la police, les responsables de l'ARD (Alliance pour la restauration de la démocratie) ont été arrêtés et sont aujourd'hui portés disparus. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions que la France entend mener au plan international afin de contraindre le régime d'Islamabad à libérer les opposants démocrates et à respecter les droits de l'homme.

Texte de la réponse

Une interdiction des rassemblements publics est en vigueur au Pakistan depuis le 15 mars 2000. L'application de cette mesure a été de fait sélective. Elle a touché les réunions de partis politiques opposés au régime militaire en place depuis le coup d'Etat du 19 octobre 1999, comme la Ligue musulmane du Pakistan (PML) et le Parti du peuple pakistanais (PPP) des anciens Premiers ministres Nawaz Sharif et Benazir Bhutto. En revanche, les manifestations organisées par des partis religieux ont souvent été tolérées. L'Alliance pour la restauration de la démocratie (ARD), qui inclut dix-huit partis dont le PPP et la PML, avait prévu un rassemblement en faveur du retour à la démocratie le 23 mars dernier, jour de la fête nationale, à Lahore. Afin de l'empêcher, les autorités ont procédé les 20 et 21 mars à l'arrestation de plusieurs centaines de militants et de plusieurs dirigeants du mouvement. Le président de l'ARD, le nawabzada Nasrullah Khan, ainsi que des responsables du PPP ont été placés pour quelques heures en garde à vue ou en résidence surveillée le 23 mars. La quasi-totalité des personnes arrêtées a été relâchée au cours des jours suivants. Toutefois, des procédures pénales ont été engagées contre certaines personnalités, libérées sous caution, pour trouble de l'ordre public. Un deuxième rassemblement de l'ARD a fait l'objet d'une répression similaire le 1er mai à Karachi, accompagnée d'une vague d'arrestations temporaires. Cette réaction gouvernementale, inopportune, contredit les engagements du régime pakistanais, en particulier celui de tenir des élections législatives avant octobre 2002. Les représentants de l'Union européenne à Islamabad sont intervenus à deux reprises, le 25 avril et le 24 mai, auprès du ministre pakistanais de l'intérieur pour marquer la préoccupation des pays européens quant au maintien de l'interdiction des rassemblements des partis politiques et en demander la levée. La crainte de voir les mesures prises par les autorités pakistanaises entraver la participation des partis politiques au processus de démocratisation a été exprimée. L'Union a rappelé sa demande d'un calendrier crédible menant à des élections législatives et sa disposition à examiner une assistance technique à leur préparation, à condition que le processus de retour à la démocratie soit authentique, ce qui impliquait une consultation étroite avec tous les secteurs de la société civile, et notamment les partis politiques, quelle que soit leur orientation.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61985

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3169

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4367